

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** PREVENTOL PRIMER PIP

**Type(s) de produit:** TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

**Numéro de l'autorisation:** FR-2023-0051

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0014137-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	10

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

PREVENTOL PRIMER PIP
----------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Lanxess Deutschland GmbH
	Adresse	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2023-0051	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0014137-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	08/09/2023	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	26/07/2027	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	CHEMPARK, Building Q18 D-51369 Leverkusen Allemagne

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	Syngenta Crop Protection AG
<b>Adresse du fabricant</b>	- CH-4002 Basel Suisse
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Syngenta Crop Protection AG CH-1870 Monthey Suisse

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	Jiangsu SevenContinent Green Chemical Co., Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	North Area of Dongsha Chem-Zone Zhangjiagang, 215600 Jiangsu Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	North Area of Dongsha Chem-Zone Zhangjiagang, 215600 Jiangsu Chine

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Wenfeng Road, Yangzhou, 225009 Jiangsu Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Wenfeng Road, Yangzhou, 225009 Jiangsu Chine

<b>Substance active</b>	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
<b>Nom du fabricant</b>	Troy Chemical Europe BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Uiverlaan 12-E NL 3145 XN Maassluis Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Troy Chemical Europe BV. Industriepark 23 D-56593 Horhausen Allemagne
	Troy Chemical Europe BV. One Avenue L Newark 07105 New Jersey États-Unis

<b>Substance active</b>	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
<b>Nom du fabricant</b>	Shanghai Hui Long Chemicals Co., Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Dengta Jiazhu Rd. Jiading-District 201815 Shanghai Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Dengta Jiazhu Rd. Jiading-District 201815 Shanghai Chine
<b>Substance active</b>	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH.
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer Vapi Private Limited Plot # 306/3 II Phase, GIDC 396 195 Vapi, Gujarat Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,6
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
Naphthalourd (pétrole),hydrotraité	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Substance non active	64742-48-9	265-150-3	88,93

### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

#### Mention de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient popiconazole et IBPC. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les .

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS D'INGESTION:Appeler immédiatement .

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation

### 4. Utilisation(s) autorisée(s)

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - Brossage - Professionnels

#### Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: pas de donnée  
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)  
Stade de développement: Pas de donnée

	<p>Nom scientifique: pas de donnée  Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois en service  Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: pas de donnée  Nom commun: Insectes à larves xylophages (démontré sur H. bajulus)  Stade de développement: Larves</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Extérieur  Traitement préventif - Classe d'usage 2  Traitement préventif - Classe d'usage 3</p> <p>Bois résineux et feuillus</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau  Description détaillée:  Application superficielle par brossage</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: 150-160 ml/m<sup>2</sup> (120-130g/m<sup>2</sup> de bois)  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  Maximum 154-160 mL/m<sup>2</sup> de bois (123-130 g/m<sup>2</sup> de bois), à appliquer en 2-3 couches</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Bidon en métal (fer-blanc avec revêtement époxy) jusqu'à 25 L  Bidon en PEHD (polyéthylène haute densité) jusqu'à 25 L</p>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) est requis pour le traitement manuel subséquent du bois fraîchement traité. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 4.2 Description de l'utilisation

### Utilisation 2 - Trempage manuel, trempage automatique, pulvérisation automatique - Professionnels et industriels

#### Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: pas de donnée  
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: pas de donnée  
Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois en service  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: pas de donnée  
Nom commun: Insectes à larves xylophages (démonstré sur H. bajulus)  
Stade de développement: Larves

#### Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Extérieur

Traitement préventif - Classe d'usage 2

Traitement préventif - Classe d'usage 3

Bois résineux et feuillus



<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage Description détaillée: Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / trempage automatique Application superficielle / pulvérisation automatique
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 150-160 ml/m <sup>2</sup> (120-130g/m <sup>2</sup> de bois) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Maximum 154-160 mL/m <sup>2</sup> de bois (123-130 g/m <sup>2</sup> de bois); à appliquer en 2-3 couches
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel qualifié  Professionnel  Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Bidon en métal (fer-blanc avec revêtement epoxy) jusqu'à 25 L  Bidon en PEHD (polyéthylène haute densité) jusqu'à 25 L  Cuve en PEHD de 200 L et 1000 L

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.</li> <li>- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.</li> <li>- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.</li> <li>- L'application par les professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables (sous abri).</li> </ul>
--

- Le processus de chargement doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.

- Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et d'une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, est requis pour une application par trempage manuel ou par pulvérisation automatisée.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation

dans les informations sur le produit) est requis pour une application par trempage automatique.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) est requis pour la manipulation manuelle du bois fraîchement traité.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

#### **4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

### **5. Conditions générales d'utilisation**

## 5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques avec les surfaces traitées.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- NE PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux); laver délicatement avec beaucoup d'eau/...
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Si un avis médical est nécessaire, garder à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans le récipient d'origine fermé, au frais, au sec et à l'abri du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière (seulement pour les emballages en PEHD).
- Durée de conservation : 9 mois dans le PEHD, 24 mois dans le fer blanc vernis.

## 6. Autres informations

-